



ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE,
DANSE ET ART DRAMATIQUE
DE VILLEURBANNE

CURSUS

CEM FORMATION MUSICALE (FM)

LE CEM DE FORMATION MUSICALE

Le CEM (Certificat d'Etudes Musicales) valide la fin du 3ème cycle court, le 3ème cycle long, ou pré professionnalisant étant validé par le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales).

L'évaluation du CEM se passe à l'issue de la 1ère, 2ème ou 3ème année du troisième cycle. Elle se déroule en 3 modules distincts.

MODULE ORAL

Il comporte un déchiffrage rythmique, un déchiffrage chanté accompagné au piano, une polyphonie à 3, 4 ou 5 voix, à réaliser en audition publique en étant 1 par pupitre.

L'interprétation de cette polyphonie doit être suivie d'un prolongement inventé par le groupe (une fiche plus approfondie est remise à ce sujet).

MODULE ECRIT

Il se compose d'une analyse (reconnaissance d'accords de 7èmes, de modes et basse chiffrée), un commentaire d'écoutes à faire par écrit, un repiquage réalisé avec l'aide de son instrument.

MODULE DOSSIER PERSONNEL

Le choix du sujet est libre mais doit être validé par le professeur référent

Chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé afin de mener à bien ce travail.

Les dossiers validés sont ensuite consultables au Centre de Documentation de l'école.

Sont dispensés de la rédaction de ce dossier les étudiants ayant déjà fourni un dossier dans un autre département de l'école, dans le cadre d'une Licence de Musicologie acquise ou encore avec l'obtention du DUMI.

VALIDATION DU CEM

Chaque épreuve est évaluée au moyen d'une lettre allant de A à E.

Un module est validé quand la moyenne des notes qui le composent est supérieure ou égale à « C », toute note inférieure à « D » étant éliminatoire.

L'obtention finale du CEM a lieu après validation des 3 modules.

Elle se fait à l'issue d'une délibération entre la Direction de l'établissement, les membres du jury et les professeurs concernés.

Le travail continu et l'implication dans la vie du cours et de l'école en général font partie de l'évaluation.